

COVID-19 : INTERVIEW DE TRISTAN MATHIEU, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE LA FP2E

De toute évidence, la crise du Covid-19 montre l'importance des services d'eau et d'assainissement et des professionnels de la filière qui les opèrent. Elle reflète aussi l'inévitable mise à niveau des petites usines d'épuration, et le renforcement nécessaire des collaborations public-privé. Tristan Mathieu, délégué général de la FP2E répond à nos questions.



© FP2E

Tristan Mathieu, délégué général de la FP2E.

L'Eau, L'Industrie, Les Nuisances : Dans un avis relatif à l'épandage des boues publié le 27 mars 2020, l'ANSES recommande de ne pas épandre les boues non hygiénisées. Quelles seront, concrètement, les conséquences de cette recommandation sur la filière épandage des boues ? Quelles sont les alternatives pour les exploitants qui recourent à cette filière ?

Tristan Mathieu : L'avis de l'ANSES du 27 mars 2020 précise en effet que, le temps de la crise sanitaire, on ne peut épandre que les boues hygiénisées. Cette mesure apporte donc toute sécurité aux collectivités locales et aux opérateurs qui ont fait le choix d'une montée en gamme de la gestion de leurs boues d'épuration.

Pour les autres, il faudra trouver des alternatives, qui peuvent être complexes à mettre en œuvre et qui sont de deux ordres

- Soit leurs boues sont acheminées vers d'autres stations d'épuration équipées pour l'hygiénisation. Cela nécessite des accords locaux entre collectivités, sous l'égide des préfets, pour transporter et faire admettre les boues dans les stations concernées.

- Soit investir rapidement dans des équipements permettant de mettre au niveau requis leur traitement des boues. À ce titre, les acteurs attendent des Agences de l'eau qu'elles aident à ces investissements.

Par ailleurs, le compost répond à un processus d'hygiénisation, mais cela nécessite en amont que le gisement de déchets verts soit conséquent pour pouvoir en assurer la production.

EIN : Quelle part représente les boues hygiénisées dans les boues d'épuration urbaine ?

T.M : Les boues hygiénisées et le compost représentent plus de 40% de la filière boue, mais cela reste très variable et nombre de petites usines d'épuration produisent encore des boues liquides.

EIN : De quelles informations fiables dispose-t-on aujourd'hui sur une éventuelle présence du virus agent de la maladie Covid-19 dans les eaux usées ?

T.M : Ce dont nous sommes certains, c'est que l'eau potable est parfaitement sûre et ne présente aucun risque de contamination au covid-19. On ne peut donc qu'encourager à la consommer, pour la boisson, pour l'hygiène corporelle et pour se laver les mains, geste barrière contre le virus.

En ce qui concerne les eaux usées, par référence à d'autres virus, on ne peut pas exclure la présence du covid-19 dans les aérosols des bassins d'épuration, ni dans certaines boues. C'est donc un point de vigilance essentiel pour la santé et la sécurité de nos salariés sur lesquelles nous nous sommes mobilisés dès le début de la crise en lien avec le ministère de l'Écologie et la Direction Générale des entreprises à Bercy. Cette crise montre toute l'importance des services d'eau et d'assainissement, plus

essentiels que jamais, et des professionnels de la filière qui les opèrent.

EIN : Trois-quarts des interventions de terrain concernent le débouchage de canalisations d'eaux usées à cause des lingettes. Comment pensez-vous convaincre la grande distribution et/ou le citoyen d'afficher un engagement fort au regard de la problématique des lingettes ?

T.M : Il y a plus d'un an, à l'occasion de la campagne « no FLUSHABLE », la FP2E s'est mobilisée pour sensibiliser au niveau français et international, sur le réel danger que présente le fait de jeter des lingettes dans les toilettes et donc dans les réseaux d'eaux usées. Aussi, alors que la crise actuelle impose aux opérateurs de se concentrer en premier lieu sur les services essentiels d'eau et d'assainissement, cet enjeu revêt toute son importance. Les lingettes perturbent le bon fonctionnement des réseaux et le dégrillage dans les stations d'épuration. Il est primordial qu'elles soient jetées dans la poubelle et le Cleau a justement alerté sur ce sujet fin mars.

C'est avant tout un problème de pédagogie et de comportement individuel. J'en appelle surtout aux citoyens pour qu'ils jettent les lingettes dans la poubelle, uniquement.

EIN : En limitant les interventions des agents aux activités essentielles, et en prolongeant le confinement, pendant combien de temps les opérations de maintenance pourront-elles raisonnablement être évitées ?

T.M : Toutes nos entreprises ont déclenché leurs plans de continuité d'activité, afin de pouvoir gérer les services publics d'eau et d'assainissement dont elles ont la charge, dans la durée, aussi longtemps que la crise se poursuivra. À ce stade, la crise actuelle valide ces organisations de crise, notamment la mutualisation de nos fonctions « support » entre les différents services d'eau dont les collectivités nous ont confié la gestion. Il s'agit pour nous d'assurer la continuité des services sur les activités essentielles : fournir de l'eau potable 24h/24 7 jours sur 7 et épurer les eaux usées.

Les tâches reportées sont celles qui ne revêtent aucun caractère d'urgence.



Odor and H₂S Solutions

Knowledge grows

Solutions contre les odeurs et l'H₂S

Santé et sécurité / Odeurs / Corrosion

Vous êtes confrontés à des problèmes liés à la présence d'H₂S?

L'activité biologique et un manque d'oxygène dans les eaux usées créent des conditions parfaites pour la production de sulfure d'hydrogène (H₂S) et d'autres composés responsables d'odeurs.

Si vous exploitez un réseau d'assainissement, une station d'épuration, ou si votre entreprise rejette des eaux usées, le risque H₂S existe.

Santé / Sécurité

L'H₂S présente un risque de sécurité grave : c'est un gaz toxique, insidieux, potentiellement mortel.

Odeurs

L'air est nauséabond et cela perturbe le bien-être des riverains et entraîne des plaintes pour odeur.

Corrosion

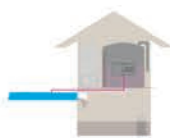
Accélération de la corrosion et réparations coûteuses.

En savoir plus ? Contactez un de nos experts en Odor & H₂S dès aujourd'hui



Prévention biologique

- Utilisation du système d'assainissement comme réacteur
- Prévention de la formation des odeurs d'H₂S (œuf pourri), de mercaptans (choux pourri) et d'amines (poisson pourri)



Prévention chimique

- Traitement des composés odorants présents dans l'eau
- Oxydation rapide de ces composés
- Élimination des risques d'odeurs dans les égouts et dans l'air



Élimination

- Extraction et traitement de l'air vicié in situ
- Piégeage ou oxydation des odeurs sur un substrat
- Renouvellement du substrat



Combiner - Prévention & Élimination

- Optimisation des coûts en combinant les traitements de prévention et d'élimination
- Adaptation des équipements aux contraintes environnementales des sites



Prévention biologique

YaraNutriox CN50
YaraNutriox CN45
YaraNutriox SN50
YaraNutriox SN40

Prévention chimique

YaraNutriox YNO
YaraNutriox FsC35
YaraNutriox FsC20
YaraNutriox FsC15
Econox®

Stéphanie Dion
Support Commercial & Marketing
Odor & H₂S Solutions
Mobile: +33 (0)6 80 04 11 39
Email: stephanie.dion@yara.com

C'est le cas des relevés de compteurs manuels qui seront effectués plus tard, ou du reporting aux autorités organisatrices dont nous comptons sur la bienveillance, ainsi que sur celle de l'État et de ses établissements publics. Les contrôles de conformité de l'eau potable en revanche continuent à être effectués à la même fréquence qu'avant.

EIN : Qu'en est-il des coupures d'eau dans les DOM-TOM ?

T.M : La situation des services d'eau et d'assainissement dans les DOM-TOM est très variable d'un endroit à l'autre. Mais là où nos entreprises opèrent, nous nous attachons à assurer un service équivalent à celui qui présidait avant la crise, en veillant particulièrement à assurer les approvisionnements en matériaux et équipements indispensables à la continuité de nos

activités. Nous sommes en lien direct avec le Ministère de l'Écologie sur ce point précis.

EIN : Bien qu'il soit encore un peu tôt pour tirer tous les enseignements de cette crise, qu'est-ce que le Covid-19 pourrait changer, pour vous, dans la manière d'exploiter les infrastructures de gestion de l'eau : usine de production d'eau potable, station d'épuration ?

T.M : Il est clair que la situation actuelle nous aide à valider nos systèmes de gestion de crise, à nous habituer à les faire fonctionner et à les optimiser, en France et à l'international.

En ce qui concerne les services d'eau et d'assainissement, la crise soulève la question de la sécurisation de la filière boues pour les services les moins avancés. Ils devront rapidement réfléchir

pour accroître leurs performances.

D'une manière générale, notre attention permanente à la sécurité de nos salariés amènera à se réinterroger, au-delà des services publics d'eau et d'assainissement, sur les approvisionnements en équipements de protection individuelle des personnels intervenant sur le terrain afin d'en assurer la fourniture en cas de crise mondiale. Il est probable que nous allions vers une relocalisation de certaines productions et vers une reconnaissance encore plus forte de la valeur de l'intervention de l'entreprise au sein des services publics sous l'organisation des collectivités locales. Là aussi nous travaillerons en bonne intelligence avec l'ensemble de notre filière et au-delà. ●

*Propos recueillis le 10 avril par
Pascale Meeschaert*

EN BREF

Accélérateur Eau : Le lancement de l'Accélérateur Eau est reporté au 22 juin 2020. Soutenu par France Water Team, l'accélérateur Eau vise à favoriser l'émergence de solutions développées en réseau avec des partenaires de l'amont et de l'aval de la filière au profit du client final.

EPCI : L'article 9 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 accorde 3 mois supplémentaires aux syndicats infracommunautaires existant au 1^{er} janvier 2019 dans leurs délibérations en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines pour délibérer sur une délégation de compétence en faveur de ces syndicats, conformément aux dispositions de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Boues d'épuration : La Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée au Journal officiel le 11 février 2020, contient un article

(Art. 86) dédié aux boues de station d'épuration. Cet article impose une révision des référentiels applicables aux boues d'épuration en vue de leur usage au sol, avant le 1^{er} juillet 2021.

Mesures naturelles de rétention d'eau : l'OIEau vient de publier un recueil regroupant 10 retours d'expériences de MNRE à des échelles variées, détaillés dans une fiche synthétique organisées par contexte de mise en œuvre : contexte agricole, forestier et urbain. Chaque cas fait l'objet d'une fiche détaillée. <https://www.eaufrance.fr/publications/les-mesures-naturelle-de-retention-deau>

FNSA : la FNSA a développé un kit pratique expliquant les gestes barrières à la transmission du Covid-19 et les mesures de protection à mettre en œuvre avant, pendant et après les interventions d'assainissement collectif, non collectif et de maintenance industrielle.